

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 3 juillet 2017

Séance régulière du Conseil tenue le 3 juillet 2017 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2017-114

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-115

PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le procès-verbal du mois de juin 2017 tel que rédigé.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-116

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2017-117

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 522,136.48\$ (Chèques fournisseurs 21617 à 21700).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du Règlement numéro 199-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 199 Règlement concernant les places de marchés publics

Rés. 2017-118

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 "RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLACES DE MARCHÉ PUBLIC

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Règlement portant le numéro 199-2 intitulé " Règlement modifiant le règlement numéro 199 intitulé "Règlement concernant les places de marché public" soit adopté.

2o Comité environnement – Recommandation aménagement pointe 343/138 – Décision

Rés. 2017-119

COMITÉ ENVIRONNEMENT – RECOMMANDATION POUR AMÉNAGEMENT POINTE 343/138 – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la soumission de Pépinière Premier Plant pour l'aménagement de la pointe 343/138, et ce, pour un montant n'excédant pas 850\$ plus taxes.

3o Les Producteurs de Lait de Lanaudière – Demande de résolution d'appui

Rés. 2017-120

LES PRODUCTEURS DE LAIT DE LANAUDIÈRE – DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au gouvernement du Canada : D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

4o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes - Année 2017 – Ajout

Rés. 2017-121

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2017 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice

Avenue Justice Alternative

Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice

Cercle des fermières de St –Sulpice

Chevalier de Colomb

Chorale de Saint-Sulpice

Club de L'Amitié

Fabrique de Saint-Sulpice

GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice

La Popote du Portage

Service des Loisirs de Saint-Sulpice

Société Saint-Vincent de Paul

5o Service Bénévole du Comté de L'Assomption – Effets scolaires 2017 – Demande d'aide financière

Rés. 2017-122

SERVICE BÉNÉVOLE DU COMTÉ DE L'ASSOMPTION – EFFETS SCOLAIRES 2017 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 200.\$ au Service Bénévole comté de L'Assomption afin d'aider les familles défavorisées de Saint-Sulpice lors de la rentrée en septembre 2017

6o TROCL – Semaine Nationale de l'action communautaire autonome dans la région de Lanaudière – Demande d'aide financière

Rés. 2017-123

TROCL – SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ à la *Table Régionale des Organismes Communautaire de Lanaudière (TROCL)* dans le cadre de sa campagne de visibilité des organismes communautaires autonome de Lanaudière qui aura lieu du 22 au 28 octobre 2017

7o MAMOT – Demande de délai pour l'adoption d'un règlement de concordance de la MRC de L'Assomption

Rés. 2017-124

MAMOT – DEMANDE DE DÉLAI POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

CONSIDÉRANT que la MRC de L'Assomption a reçu l'avis de conformité de son Règlement numéro 146-07 le 19 janvier 2017

CONSIDÉRANT l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui oblige les municipalités dans un délai de 6 mois suivant l'avis de conformité à avoir adopté un règlement de concordance

CONSIDÉRANT que ce délai obligeait la Municipalité à adopter un Règlement de concordance pour le 19 juillet 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pu pour diverses raisons hors de son contrôle adopter ledit Règlement de concordance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demande au Ministre des affaires Municipales et de l'occupation du Territoire d'accorder un délai supplémentaire de 6 mois afin de permettre à la Municipalité d'adopter un Règlement de concordance afin d'être conforme aux exigences de la *L.A.U.* et de pouvoir introduire la nouvelle cartographie ainsi que le nouveau cadre normatif associés à la nouvelle orientation gouvernementale concernant les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles.

8o Centre Communautaire Léo Chaussé – Service de restauration – Avis

Rés. 2017-125

CENTRE COMMUNAUTAIRE LÉO CHAUSSÉ – SERVICE DE RESTAURATION - AVIS

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer au Centre communautaire Léo Chaussé
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire lors des parties, des pratiques ou des tournois offrir des rafraichissements

CONSIDÉRANT QUE le Service de Loisirs de Saint-Sulpice a expressément demandé au responsable du service de restauration d'être ouvert lors de ces événements

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des bâtiments et locaux au 185, rue Émile

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal exige des responsables du service de restauration l'ouverture de leur commerce, et ce, selon le calendrier fourni par l'Association de Soccer et lors de toutes occasions demandées par le Service des Loisirs de Saint-Sulpice.

Advenant le non-respect des exigences du Conseil Municipal, ce dernier se réserve le droit de reprendre possession et d'utiliser l'espace de restaurations et de permettre la vente de rafraichissement et autres sans autres avis.

9o Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports – Demande de travaux

Rés. 2017-126

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – DEMANDE DE TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'électrification des transports de procéder au nettoyage et au creusage du fossé de la route 343 (Mtée de Saint-Sulpice) entre les adresses 55 et 71 Montée de Saint-Sulpice.

De plus, le Conseil Municipal à demander, d'ajouter à sa résolution 2017-91, que le Ministère étudie la possibilité d'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation de dos d'ânes allongés sur la Route 138 (rue Notre-Dame) aux endroits où la Municipalité à demander des traverses piétonnières soit face au 890 rue Notre-Dame, Face au 1089 rue Notre-Dame (quai municipal) et à l'intersection Notre-Dame/Forest.

10o Ville de L'Assomption – Cour municipale – Compétence pour certaines infractions criminelles

Rés. 2017-127

VILLE DE L'ASSOMPTION – COUR MUNICIPALE – COMPÉTENCE POUR CERTAINES INFRACTIONS CRIMINELLES

ATTENDU que la Paroisse de Saint-Sulpice désire que son corps de police municipal ayant compétence sur le territoire de certaines municipalités desservies par la cour municipale de L'Assomption, déposent devant cette cour municipale toutes les dénonciations relatives aux infractions criminelles prévues aux parties I et II du protocole de poursuite apparaissant à l'annexe I de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles à la cour municipale commune de la Ville de l'Assomption signé avec la Ministre de la justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales ;

ATTENDU qu'une cour municipale a compétence pour traiter les infractions sommaires commises en vertu du Code criminel ;

ATTENDU que la Paroisse de Saint-Sulpice désire conserver les amendes et les frais provenant des condamnations imposées devant la cour municipale pour les infractions au Code criminel faisant l'objet du protocole de poursuite ;

ATTENDU que le traitement par la cour municipale de certaines infractions criminelles commises sur le territoire de la Paroisse de Saint-Sulpice peut contribuer à développer une justice de proximité pour ses citoyens ;

ATTENDU que la Paroisse de Saint-Sulpice demande à ce que toutes les infractions commises sur son territoire et étant sous sa compétence de la cour municipale commune de la Ville de l'Assomption soient soumises à ladite cour ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de l'Assomption jointe à la présente comme annexe 1, soit entérinée pour une période de dix ans à compter de la signature de toutes les parties ;

Que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson soit autorisée à signer ladite entente.

11o Plan d'action Politique Famille-Ainé – Adoption

Rés. 2017-128

PLAN D' ACTIONS POLITIQUE FAMILLE-AINÉ - ADOPTION

ATTENDU QUE le Comité Famille-Ainé a déposé au Conseil Municipal le résultat de son travail de recherche, d'analyse et d'élaboration d'une politique Famille-Ainé ainsi qu'une proposition d'un plan d'action triennal.

ATTENDU QUE le document cadre de la politique Famille-Ainé est en préparation

ATTENDU QUE le Conseil Municipal souhaite prochainement communiquer à la population le plan d'actions famille et ainé lié à cette politique

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter d'abord le plan d'actions et de revenir sous peu avec l'adoption du document cadre final de la *Politique Famille-Ainé*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2017-129

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :
L'assemblée soit levée.

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière